

AU COLLEGE COMMUNAL DE

.....

Gosselies, le 8 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Assemblée générale du 15 décembre 2022 - Convocation et Organisation.

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 15 décembre 2022, à 18 heures**, dans ses locaux Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

ORDRE DU JOUR

1. Plan Stratégique 2023-2025 ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Un courriel est également adressé ce jour à votre Directrice/Directeur Général.e à l'adresse électronique suivante :

Nous joignons à la présente un modèle de délibération à l'usage de votre Conseil communal, contenant une proposition de décision pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Actuellement, nous disposons de formules de pouvoir établies aux noms de en vertu d'une délibération du Conseil communal. Néanmoins, en cas de changement, nous insistons sur la nécessité de communiquer au secrétariat de l'intercommunale, pour le 9 décembre prochain au plus tard, les délibérations faisant état des éventuelles modifications intervenues.

Soit de la lettre par laquelle la commune de ... est invitée ... à l'Assemblée générale d'ORES Asvets qui aura lieu le jeudi 13 décembre 2022 à 18h à Louvain-la-Neuve.

S'il est primordial de nous faire parvenir votre délibération communale pour le 13 décembre 2022 au plus tard à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be, nous insistons sur le fait que, pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, au moins un de vos cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion.

A défaut de délibération communale, chaque délégué présent dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des droits de vote revenant à la commune qu'il représente.

Un courrier de rappel sera adressé à vos cinq délégués à l'Assemblée début décembre.

Conformément à l'article L1523-13, al. 4 et 5 du CDLD – repris à l'article 25 D de nos statuts -, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, il est impératif que les délégués et les citoyens s'inscrivent, pour le 9 décembre 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 087/59.37.49 ou 071/54.75.65.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information que vous jugeriez utile de connaître à ce sujet et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration



Rosalia TUDISCA

Secrétaire du Conseil d'administration